



N^o 6.
mm

Quésoul
Céline
mm

De l'Union pour le mois de Mars de l'ay quel huit cent cinquante à trois heures du soir.

Acte de naissance d'un enfant qui n'est a été présenté à qui a été nommé être du sexe féminin, né hier à quatre heures du soir dans le domicile de ses parents à Bugnard. D'après le rapport de Constantine (Algérie), fille de son épouse Quésoul, Jean, journalier, âgé de trente et un ans, à de Hedouck Céline, sans profession, âgé de dix-huit ans. Tous deux domiciliés au dit Bugnard.

Lequel enfant a reçu le prénom de **Céline** au moment de sa naissance et nous faits par le dit Quésoul, père de l'enfant.

En présence de Hedouck Nicolas, propriétaire, âgé de cinquante ans et de Hôte François propriétaire, âgé de quarante cinq ans tous deux domiciliés au dit Bugnard.

Le père de l'enfant ayant déclaré être illettré, les témoins ont signé après lecture faite de présent acte de naissance qui a été fait public en leur présence et a été lu devant la loi par nous Bouchonnet Procureur, Maire Officier public de la dite localité de la Commune de Bugnard.



N^o 7

Bossier
mm

De l'Union pour le mois de Mars de l'ay quel huit cent cinquante à trois heures du soir.

Acte de naissance d'un enfant qui n'est a été présenté à qui a été nommé être du sexe masculin, né à midi et dix heures dans le domicile de ses parents à Bugnard. D'après le rapport de Constantine (Algérie), fille de son épouse Bossier Emmanuel, propriétaire, âgé de quarante cinq ans, et de Gaudin May, sans profession, âgé de quarante ans. Tous deux domiciliés au dit Bugnard de l'ay.

Lequel enfant a reçu le prénom de **Emmanuel** au moment de sa naissance et nous faits par le dit Bossier, père de l'enfant.

En présence de Bouvier Jean, garde particulier, âgé de trente trois ans, et de Goffin Pierre, cuisinier, âgé de trente six ans, tous deux domiciliés à Bugnard de l'ay.

Le père de l'enfant ayant déclaré être illettré, les témoins ont signé après lecture faite de présent acte de naissance qui a été fait public en leur présence et a été lu devant la loi par nous Bouchonnet Procureur, Maire Officier public de la dite localité de la Commune de Bugnard.

